

PARTIE A: INTRODUCTION À L'APPROCHE JFFLS

A.1 Le VIH/sida et la crise des orphelins	11
A.2 Autonomiser les enfants grâce aux JFFLS	12
A.3 Origines des JFFLS	14
A.4 Orientations des JFFLS	15
A.5 Le manuel Un bon départ!	17
A.6 Références	19



PARTIE A: INTRODUCTION À L'APPROCHE JFFLS

A.1 Le VIH/sida et la crise des orphelins

En l'an 2000, 147 Chefs de gouvernement ont assisté au Sommet du Millénaire des Nations Unies qui réunissait le plus grand nombre de dirigeants du globe jamais vu. Au cours de ce Sommet, les gouvernements se sont engagés vis-à-vis de la Déclaration du Millénaire et de ses objectifs pour le développement associés (OMD, Encadré A.1), qui visent l'amélioration des conditions de vie et la réduction des principaux déficits mondiaux au plus tard en 2015.

L'un des objectifs sur lequel se sont engagés les gouvernements de la planète est celui de la lutte contre le VIH et d'autres maladies. Pour atteindre un tel objectif, il est primordial de répondre aux besoins des orphelins et des autres enfants vulnérables.

En 2006 on estimait à 39,5 millions les personnes vivant avec le VIH dans le monde, dont 37,2 millions d'adultes et 2,3 millions d'enfants de moins de 15 ans. La région la plus touchée est l'Afrique subsaharienne avec plus de 60 pour cent de personnes affectées. La pandémie a fait des millions d'enfants orphelins: à la fin de l'année 2003, on en comptait 43 millions en Afrique subsaharienne dont 12,3 millions par le sida. Cette population ira en augmentant dans la décennie à venir à mesure que les parents séropositifs tomberont malades et mourront du sida.

Perdre ses parents n'est pas la seule manière dont le VIH/sida affecte les enfants. D'autres enfants sont rendus vulnérables par la maladie de l'un de leurs parents; certains vivent dans des familles pauvres hébergeant des orphelins, d'autres encore sont victimes de discriminations du fait de la séropositivité d'un membre de leur famille ou parce qu'ils sont eux-mêmes séropositifs. La plupart des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida vivent avec le parent survivant et/ou sont pris en charge par la famille élargie.

Encadré A.1: Les objectifs du Millénaire pour le développement

Les OMD de l'ONU, publiés par le Secrétaire général de l'ONU en 2001, sont une «feuille de route» pour la mise en application de la Déclaration du Millénaire. Les OMD comprennent huit objectifs, complétés par 18 cibles chiffrées et situées dans le temps et par 48 indicateurs, voués à améliorer les conditions de vie et à remédier aux principaux déficits mondiaux au plus tard en 2015.

Les objectifs sont les suivants:

- OMD 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OMD 4: Réduire la mortalité infantile
- OMD 5: Améliorer la santé maternelle
- OMD 6: Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies
- OMD 7: Assurer un environnement durable
- OMD 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Source: www.un.org/millenniumgoals

Les enfants sont touchés par le VIH/sida de différentes manières. Pour un enfant qui saisit la finalité de la mort, la maladie et la perte d'un parent ou d'un autre membre de sa famille proche peuvent provoquer des craintes de perte et d'abandon. Lorsqu'une famille est brisée par la maladie, les enfants peuvent perdre leur sentiment d'appartenance, d'identité et de sécurité. Ils peuvent également éprouver du ressentiment et de la colère envers le parent ou le membre de la famille décédé. De plus, la stigmatisation liée à la maladie peut conduire l'enfant à s'isoler et par-là même à détruire ses relations à ses pairs. Certains enfants n'exprimeront pas leurs inquiétudes et leurs angoisses directement. Ils donneront l'impression de faire face alors qu'au fond d'eux-mêmes ils sont déprimés et qu'ils ont perdu espoir.

En plus de leur expérience traumatisante, les orphelins et les enfants rendus vulnérables par le VIH/sida courent des risques supplémentaires de malnutrition, de maladie, de maltraitance, de stigmatisation et d'exploitation sexuelle. Cette dernière représente un risque particulièrement significatif pour les enfants restés seuls à affronter la pauvreté et pour ceux qui sont contraints d'assumer des rôles d'adultes pour assurer la nourriture au reste de la famille. Lorsque des parents et des membres de la famille tombent malades et meurent, les enfants assument des responsabilités de plus en plus importantes concernant le foyer, l'agriculture et la recherche de revenus. Il en résulte que les jeunes filles et les jeunes garçons quittent l'école, parfois de façon provisoire, parfois de façon définitive. La détresse causée par le sida peut également priver les enfants de loisirs et de participer à des activités communautaires qui sont si importantes pour eux. Enfin, comme de nombreux parents meurent jeunes, les enfants orphelins grandissent sans avoir acquis les compétences nécessaires pour assurer leurs futurs moyens d'existence.

A.2 Autonomiser les enfants grâce aux JFFLS

En réponse au nombre croissant d'enfants rendus orphelins par le sida, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et d'autres partenaires ont implanté des Écoles pratiques d'agriculture et de vie pour les jeunes dans certains pays d'Afrique. Ces écoles sont conçues dans le but d'autonomiser les orphelins et autres enfants vulnérables âgés de 12 à 18 ans, qui vivent dans des communautés où le VIH/sida a une forte incidence sur la sécurité alimentaire.

L'objectif d'une JFFLS est d'améliorer les moyens d'existence des filles et des garçons vulnérables, de leur fournir des opportunités pour le futur, et en même temps de prévenir les risques de les voir adopter des comportements d'adaptation négatifs. Une JFFLS transmet des connaissances agricoles et des compétences de vie aux filles et aux garçons orphelins ou vulnérables pour améliorer leur estime d'eux-mêmes et leurs perspectives concernant leurs moyens d'existence. Les connaissances et les compétences ne vont pas uni-

quement permettre aux enfants d'être autonomes d'un point de vue économique, mais également de devenir des citoyens responsables avec des valeurs positives vis-à-vis de la parité hommes-femmes et des droits de la personne. Les JFFLS contribuent aux OMD de lutte contre le VIH ainsi qu'à améliorer les existences des jeunes, en particulier dans les zones rurales.

Dans une JFFLS, un nombre égal de garçons et de filles sont formés sur les méthodes agricoles modernes et traditionnelles. La composante agricole des JFFLS couvre des aspects pratiques: y sont abordés autant les pratiques modernes que traditionnelles en ce qui concerne la préparation des sols, les semis, la transplantation, le désherbage, l'irrigation, la lutte naturelle contre les parasites, l'utilisation et la conservation des ressources disponibles, l'utilisation et la transformation des plantes vivrières, les récoltes, le stockage et les compétences commerciales. Les écoles sont particulièrement attentives à transmettre les connaissances locales en matière de production agricole qui n'ont pas pu être transmises du fait de la disparition prématurée des parents. Elles peuvent également aider à retrouver ou à maintenir des connaissances traditionnelles sur les plantes indigènes, les plantes médicinales, la biodiversité, etc. De plus, elles sont utiles à la recherche de solutions innovatrices vis-à-vis des contraintes actuelles du travail agricole, telles que les activités de production agricoles à faibles intrants ou les pratiques et technologies à faible coefficient de main-d'œuvre.

Ce qu'est et ce que n'est pas une JFFLS

Une JFFLS c'est:

- Une réponse durable pour autonomiser des orphelins et des enfants vulnérables vivant dans le contexte du VIH et du sida.
- Une façon d'améliorer l'estime de soi, les solutions pour les moyens d'existence et de sécurité alimentaire à long terme de filles et de garçons des zones rurales.
- Un moyen d'établir l'équité en matière de parité hommes/femmes dans le secteur agricole, d'améliorer la nutrition, les connaissances agricoles et les compétences de vie des enfants de façon participative et donc de réduire les risques qu'ils perpétuent des stratégies de survie à risque de VIH.
- Un instrument important de promotion du respect de l'utilisation durable des ressources naturelles de la planète, basé sur les besoins locaux réels et identifiés des orphelins et des enfants vulnérables.
- Une tentative d'inclure des jeunes scolarisés et déscolarisés.

Une JFFLS n'est PAS:

- Une approche directive et autoritaire.
- Un moyen de stigmatiser les enfants rendus orphelins et vulnérables.
- Un moyen d'exploiter le travail des enfants ou de nuire aux enfants de quelque façon que ce soit.
- Une approche qui marginaliserait encore plus les enfants: c'est plutôt une opportunité de donner aux enfants vulnérables une possibilité de devenir une ressource en termes de connaissances pour leur communauté.
- Un jardin potager où les enfants chantent: c'est une approche où les enfants sont amenés à comprendre des problèmes complexes et leurs interconnexions grâce à l'association de méthodes d'apprentissage expérimentales comme l'apprentissage par la pratique, et des méthodes basées sur des activités culturelles comme les jeux de rôles, le théâtre et la musique.
- Un substitut à l'éducation formelle ou destiné à déscolariser les enfants.
- Une façon de promouvoir l'agriculture de subsistance comme étant la seule alternative en termes de moyens d'existence; au contraire, les écoles encouragent tous les soutiens à la diversification des moyens d'existence pour une meilleure sécurité alimentaire et des avenir durables.

Pour ce qui concerne les capacités vitales, les JFFLS abordent des questions telles que la sensibilisation et la prévention du VIH/sida, la sensibilité à la problématique hommes-femmes, la protection de l'enfance, le soutien psycho-social, l'éducation nutritionnelle et les compétences commerciales. L'expérience des JFFLS a démontré que les écoles constituent un espace social sécurisé pour les deux sexes, où le soutien des pairs et les soins de la communauté permettent aux jeunes de développer l'estime et la confiance en eux-mêmes.

L'aide alimentaire joue un rôle central dans les JFFLS, non seulement parce qu'elle incite l'assiduité des enfants et de leurs tuteurs/parents, mais également parce qu'elle garantit que les enfants aient suffisamment d'énergie pour participer de façon active.

Une JFFLS fonctionne grâce à un petit groupe d'animateurs locaux généralement composé d'un vulgarisateur, d'un enseignant et/ou d'un animateur socioculturel. Ces animateurs sont formés avant le lancement de l'école. La communauté fait partie intégrante des activités de suivi et de mise en œuvre des écoles, de mise à disposition de terres et de bénévolat dans les activités de l'école.

A.3 Origines des JFFLS

L'approche JFFLS est l'adaptation des deux programmes de formation participatifs pour des agriculteurs adultes suivants.

Écoles pratiques d'agriculture (FFS). Une FFS est une initiative pratique de terrain qui permet à un groupe d'agriculteurs de se rencontrer régulièrement pour étudier un thème spécifique. Les thèmes abordés vont de la protection intégrée, à l'élevage, à l'exploitation des terres, aux activités rémunératrices. La formation suit le cycle naturel des thèmes abordés: par exemple, la totalité d'une campagne agricole. Il n'y a pas de cours dans les FFS; les agriculteurs apprennent plutôt à travers la pratique et l'expérience des problèmes rencontrés dans les champs.

Écoles paysannes de vie (FLS). Les FLS sont basées sur les mêmes approches d'apprentissage que les FFS. Dans une FLS, des agriculteurs adultes réfléchissent aux problèmes qui menacent leurs moyens d'existence, identifient les causes profondes de ces problèmes et prennent des décisions basées sur les actions à entreprendre pour les surmonter. Parmi les thèmes abordés dans les FLS il y a la pauvreté, le VIH/sida, le manque de terres, les violences conjugales et la fréquentation scolaire des enfants.

Les approches FFS et FLS ont été adaptées avec succès aux besoins et aux situations des enfants vulnérables. Comme pour les FFS et les FLS, l'ap-

proche JFFLS est basée sur un apprentissage par l'expérience; ainsi les enfants apprennent les bonnes pratiques agricoles et de vie en observant, en tirant des conclusions et en prenant des décisions informées.

A.4 Orientations des JFFLS

Les orientations sont l'ensemble des règles et des normes à suivre dans le déroulement du travail d'un groupe ou d'une organisation. Les JFFLS disposent d'un ensemble d'orientations qui s'inspire fortement de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant⁵ et comportent les points décrits ci-après.

Protection et sécurité de l'enfance

De toutes les conventions sur les droits de la personne existantes, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant est celle qui a été ratifiée par le plus grand nombre de pays. Elle détaille les droits de l'enfant et la façon dont ces droits doivent s'appliquer. «La protection de l'enfance» concerne la protection contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et la négligence. La convention stipule que les enfants, quels que soient leur sexe, leur origine, leur religion ou leur éventuelle infirmité ont besoin d'une attention et d'une protection spécifiques parce qu'ils sont souvent très vulnérables. Elle ajoute que les gouvernements doivent statuer afin d'assurer que le respect des droits des enfants. Les violations à la protection de l'enfance sont des violations aux droits de la personne et des obstacles à la survie et au développement des enfants pas assez pris en compte. Un enfant suffisamment protégé a plus de chances de grandir et de se développer mentalement et physiquement d'une façon saine et de parvenir à avoir confiance et à se respecter lui-même. Il/elle aura également moins de risques d'être à son tour maltraitant ou d'exploiter autrui, y compris ses propres enfants.

La Convention s'appuie sur quatre principes fondamentaux: la non-discrimination; l'intérêt véritable de l'enfant; la survie, le développement et la protection; la participation. Les Autorités doivent protéger les enfants et apporter leur aide pour assurer leur développement physique, spirituel, moral et social complets conformément à ces principes. Surtout, toute action qui affecte un enfant doit être menée dans son véritable intérêt et doit lui être bénéfique de la meilleure façon qui soit. L'un des objectifs des JFFLS est de soutenir et de protéger les enfants; pour cela, elles leur apportent un environnement protecteur pour l'apprentissage, le soutien social et pour les soulager de leurs tâches et de leur stress quotidiens. Les enfants se développent et deviennent des adultes; les protéger de la misère et de la menace du VIH crée les conditions de leur épanouissement.

5 Pour toute information concernant d'autres conventions sur ce sujet, voir la section «Références» à la fin de ce chapitre.

Parité hommes-femmes et équité

La parité hommes-femmes signifie qu'hommes et femmes bénéficient

du même statut. Dans une JFFLS, la parité hommes-femmes signifie que les filles et les garçons ont des les mêmes droits de se réaliser, de contribuer au développement économique, socioculturel et politique, et de bénéficier des leurs résultats.

La parité existe lorsqu'une société confère la même valeur aux caractéristiques, aux rôles et aux responsabilités des filles et des garçons.

Enfants vulnérables

Le VIH/sida n'est pas la seule cause de vulnérabilité des enfants: les autres facteurs sont la pauvreté extrême, l'exploitation et les conflits. De ce fait, les programmes doivent traiter non seulement des problèmes liés au sida mais également des autres causes de vulnérabilité des enfants. Les programmes sida pour les enfants doivent aider tous les enfants vulnérables de la communauté, sans tenir compte des causes spécifiques de leur vulnérabilité.

Source: *ONUSIDA/UNICEF/USAID, 2004.*

Participation

La participation est un processus de communication entre les agents de développement et les hommes, les femmes, les filles et les garçons, dans lequel la population locale a le rôle principal d'analyse de la situation courante, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des activités de développement. D'après la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, les enfants ont le droit d'être associés à la prise des décisions qui les concernent.

Traiter la vulnérabilité

Les JFFLS reconnaissent les droits et les libertés des enfants conformément à la Convention. Ces droits doivent tenir compte de la vulnérabilité des enfants et de leur besoin de protection vis-à-vis de l'exploitation économique et sexuelle, de la cruauté, de la maltraitance, de la violence, de l'enlèvement ou du recrutement dans des forces armées. Cela revient à traiter la vulnérabilité des filles et des garçons vis-à-vis de l'infection à VIH, ainsi que les besoins spécifiques des communautés déjà affectées par le VIH/sida. Dans les foyers touchés par le VIH/sida ou par d'autres maladies chroniques, les membres de la famille restés sains doivent s'occuper des malades, des travaux agricoles. Dans ces cas-là, la responsabilité des soins est souvent attribuée aux femmes et aux filles. Les adultes et les enfants dont la sécurité alimentaire et les revenus sont insuffisants, ont souvent recours à des stratégies de survie nuisibles et à haut risque, comme vendre la terre ou monnayer leur corps en échange de nourriture. Les enfants sont tout particulièrement menacés et représentent donc une préoccupation et un défi particuliers.

Éradiquer la stigmatisation et la discrimination

Une personne stigmatisée est une personne séparée et isolée de son groupe à laquelle on a signifié qu'elle est différente et non désirée. La stigmatisation est basée sur un manque d'informations et sur la peur, qui se transforment en jugement et en reproches. Lorsque la stigmatisation s'étend à plusieurs personnes, elle conduit à la discrimination envers un

groupe entier; les personnes contre lesquelles s'adresse la discrimination se voient refuser leurs droits. Or, l'une des orientations de la Convention est la non-discrimination. Elle stipule que les enfants ne doivent ni tirer bénéfice ni souffrir de leur race, couleur, sexe, langue, religion ou de leur origine sociale, nationale ou ethnique, de leurs opinions politiques ou autres, de leur caste, de leurs propriétés, de leur naissance ou «autre statut», ou du fait de leur infirmité. Les «autres statuts» comprennent les enfants séropositifs ou qui ont des parents ou des personnes qui s'occupent d'eux qui sont infectés. Tous les enfants ont le droit d'avoir entièrement accès à l'éducation, aux services sociaux et de santé, ainsi qu'à une insertion totale dans la vie de la communauté.

Quand la terminologie crée la stigmatisation

Le terme «orphelin du sida» peut contribuer à la stigmatisation des enfants. Il est donc préférable d'utiliser des termes tels que «orphelins à cause du sida» ou «orphelins rendus orphelins par le sida». L'expérience montre également que le jargon comme «OEV» (Orphelins et autres Enfants Vulnérables) commence à être employé par les membres de la communauté pour identifier des enfants en particulier, ce qui contribue à leur stigmatisation. Lorsqu'on demande aux enfants comment ils préfèrent qu'on les appelle, ils disent «Appelez-nous simplement des enfants».

Source: ONUSIDA/UNICEF/USAID, 2004.

Le droit à l'alimentation

Au Sommet mondial de l'alimentation de 1996, les chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé le «droit de chacun à une nourriture saine et suffisante» comme étant un droit humain élémentaire. Le droit à l'alimentation tient compte des principes d'égalité et de non-discrimination, de participation et d'inclusion, d'obligation de rendre des comptes et du principe de légalité, ainsi que du fait que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, étroitement liés et interdépendants. Des directives volontaires ont été élaborées pour soutenir les États dans la concrétisation progressive de ce droit comme faisant partie de leur obligation de respecter les droits de l'homme selon la loi internationale. Dans une JFFLS, les États et les organisations internationales concernées sont encouragés à soutenir le droit à une alimentation adéquate et suffisante pour les filles et les garçons vulnérables qui participent à l'école par l'aide alimentaire directe, la formation, l'éducation et le renforcement des moyens d'existence.

A.5 Le manuel *Un bon départ!*

Ce manuel de formation a été élaboré par la FAO et le PAM, grâce aux apports de personnes qui travaillent pour les ministères de l'agriculture et des organisations non gouvernementales (ONG) impliqués dans les JFFLS. Le manuel a été rédigé pour les équipes des ministères d'État, les ONG et les organisations religieuses (les FBO) qui travaillent avec les communautés rurales dans les pays en développement. Son objectif est de répondre au sida et faire face à la crise des orphelins, en autonomisant les enfants vulnérables et orphelins à travers les écoles pratiques. Ce manuel fournit des détails pour l'organisation, le fonctionnement et la durabilité d'une JFFLS.

Le présent manuel regroupe les expériences de personnes qui travaillent avec des enfants vulnérables et orphelins qui vivent dans des zones avec un niveau élevé de prévalence du VIH au Kenya, au Mozambique, en Namibie, au Swaziland, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. C'est un manuel générique qui peut être utilisé dans différentes régions du monde. Il peut être adapté et être utilisé dans des régions où la prévalence du VIH est très basse mais où les enfants sont rendus vulnérables par l'extrême pauvreté, le trafic d'enfants et les conflits (enfants-soldats).

Le manuel *Un bon départ!* est constitué de deux parties. La première partie donne des informations sur l'origine de l'approche JFFLS ainsi que ses orientations. La seconde partie décrit la façon de débiter et de gérer une JFFLS.

Cette partie est subdivisée en neuf chapitres, chaque chapitre représentant une étape à respecter pour implanter une école.



A.6 Références

Djeddah, C. 2005. *JFFLS, empowering orphans and vulnerable children living in a world with HIV/AIDS: concept paper*. Rome, FAO/PAM.

Kidd, R. & Clay, S. 2003. *Toolkit for action: understanding and challenging*. Projet CHANGE. Washington, Academy for Educational Development.

ONU. 2005. *Objectifs du Millénaire pour le développement*.
<http://www.un.org/french/millenniumgoals/>.

ONUSIDA/UNICEF/USAID. 2004. *Les enfants au bord du gouffre 2004: Rapport commun sur les nouvelles estimations du nombre d'orphelins et cadre d'action*. Washington, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

ONUSIDA/OMS. 2005. *Le point sur l'épidémie de sida*. Genève, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)/Organisation mondiale de la Santé (OMS).

UNICEF. *La voix des jeunes: Connais tes droits*.
http://www.unicef.org/voy/french/explore/rights/explore_155.html.

UNICEF. N.d. *Fact sheet: Child protection*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Autres conventions

Beijing Declaration and Platform for Action.
www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform

Déclaration d'engagement sur le VIH/sida: Crise mondiale – Action mondiale. Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (UNGASS). 25-27 juin 2001.
www.un.org/ga/aids/coverage/FinalDeclarationHIVAIDS.html.

Déclaration universelle des droits de l'homme. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 en vertu de la Résolution 217 A (II).
<http://www.unhchr.ch/udhr/lang/frn.htm>

Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies numéro 44/25 du 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'Article 49.
www.unhchr.ch/html/menu/b/k2crc.htm

Three Ones Initiative.
www.unaids.org

Le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
www.theglobalfund.org/fr

Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, 1979.
www.un.org/womenwatch/daw/cedaw